

Compte Rendu

Conseil municipal

du 21 MAI 2012

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2012

ADOPTION DU COMPTE RENDU

PRÉSENTS (26)

M. VALÉRO – M. GIRAUD - MME MICHON - MME FARINE – M. REJONY -
MME BRUN - M. JACQUIN - MME THEVENON - M. LEJAL - M. LAMOTHE -
M. BERNET - MME MARMORAT – M. SOURIS - M. BÉRAUD - M. DENIS-
LUTARD – MME CALLAMARD – M. ULRICH - - M.CHAMPEAU –
M. MATHON - M. DUCATEZ – M. JACOLINO – MME CATTIER -
MME BERGAME - M. SORRENTI - MME ULLOA – MME MALAVIEILLE

ABSENTS EXCUSES (2) M. BLANCHARD – MME BLANCHARD-MARTIN

POUVOIRS (5)

MME BORG donne pouvoir à M. VALERO
MME GUENOD-BRIANDON donne pouvoir à MME THEVENON
MME LIATARD donne pouvoir à MME CALLAMARD
MLE GIORGI donne pouvoir à MME BRUN
MME MANEN donne pouvoir à M. MATHON

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

Monsieur Hervé CHAMPEAU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du Conseil a été faite le 17 avril 2012 conformément à l'article L2121.17 du Code général des collectivités territoriales.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 26 AVRIL 2012

Nomenclature : 5.2. Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées

Monsieur le maire demande aux membres du Conseil municipal si le compte rendu de la séance du 26 AVRIL 2012 appelle de leur part des observations.

Celui-ci s'avère conforme au projet. Il est adopté à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2012 DÉLIBÉRATION

PRÉSENTS (26)

M. VALÉRO - M. GIRAUD - MME MICHON - MME FARINE - M. REJONY -
MME BRUN - M. JACQUIN - MME THEVENON - M. LEJAL - M. LAMOTHE -
M. BERNET - MME MARMORAT - M. SOURIS - M. BÉRAUD - M. DENIS-
LUTARD - MME CALLAMARD - M. ULRICH - M. CHAMPEAU -
M. MATHON - M. DUCATEZ - M. JACOLINO - MME CATTIER -
MME BERGAME - M. SORRENTI - MME ULLOA - MME MALAVIEILLE

ABSENTS EXCUSES (2) M. BLANCHARD - MME BLANCHARD-MARTIN

POUVOIRS (5)

MME BORG donne pouvoir à M. VALERO
MME GUENOD-BRIANDON donne pouvoir à MME THEVENON
MME LIATARD donne pouvoir à MME CALLAMARD
MLE GIORGI donne pouvoir à MME BRUN
MME MANEN donne pouvoir à M. MATHON

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

Monsieur Hervé CHAMPEAU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du Conseil a été faite le 17 avril 2012 conformément à l'article L2121.17 du Code général des collectivités territoriales.

AXE 4 : LES SERVICES TRANSVERSAUX

Finances / Ressources humaines / Affaires juridiques / Affaires générales /
Communication / Cérémonies officielles / Sécurité

2012-03-01 Modification du périmètre de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais - Avis sur l'intégration des Communes de TOUSSIEU et SAINT PIERRE DE CHANDIEU

(Rapporteur : Daniel VALERO)

Nomenclature 5.7.4 - Intercommunalité - Autres

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 6002 du 19 décembre 2011 relatif au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Rhône ;

Vu l'arrêté n° 1378 du 24 février 2012 du Préfet du Rhône proposant la modification du périmètre de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais du 24 avril 2012.

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, a inséré un nouvel article L5210-1-1 au Code Général des Collectivités Territoriales qui pose le principe de l'établissement d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Ce schéma a notamment pour objet de prévoir les modalités de rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes.

Dans ce cadre, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Rhône a été arrêté le 19 décembre 2011 par le Préfet après avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale. Il prévoit le rattachement des communes de Toussieu et Saint Pierre de Chandieu à la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL). La CCEL comprendrait donc désormais les communes de Colombier-Saugnieu, Genas, Jons, Pusignan, Saint-Bonnet de Mure, Saint-Laurent-de-Mure et donc Saint Pierre de Chandieu et Toussieu.

La superficie du territoire de la CCEL évoluerait alors de 106.88 km² à 141.18 km², quant à sa population elle s'élèverait à 37 607 habitants contre 30 833 actuellement.

Le Préfet du Rhône, par courrier reçu le 2 mars dernier, demande à ce que l'avis du Conseil municipal lui soit transmis sur ce rattachement.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité :

- ✚ **Donne un avis favorable sur le rattachement des Communes de Toussieu et Saint Pierre de Chandieu au périmètre de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais.**
- ✚ **Autorise monsieur le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**